



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer de la Gironde
Service des Procédures Environnementales

RECEPISSE N° 17446
DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'INSTALLATIONS CLASSEES

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE,

VU le Code de l'Environnement, son titre 1^{er} du livre V et notamment son article R 512-68,

DONNE RECEPISSE A

Monsieur le Directeur de la SAS LES GRANDS CHAIS DE FRANCE
route de Balizac
33720 LANDIRAS

de sa déclaration en date du 30 juillet 2012 portant changement d'exploitant de son établissement concernant :

une unité d'embouteillage et de stockage de vin sise
route de Balizac
33720 LANDIRAS

relevant de la nomenclature des installations classées, au titre des rubriques indiquées ci-dessous :

- 1414-3 - 1510-1 - 1530-3 - 2251-1 - 2910-A2 - 2920-2a - 2925 -

L'arrêté préfectoral d'autorisation initial n°14556/3 en date du 9 mars 2010, joint au présent récépissé, est applicable au nouvel exploitant en lieu et place de :

M. le Directeur de la Société LES CAVES DE LANDIRAS-LOUIS ESCHENAUER
route de Balizac
33720 LANDIRAS

BORDEAUX, le 02/08/2012
Pour le DDTM et par délégation,

Le Secrétaire Administratif


Catherine ALLEAU